

2adia
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 37 rue de la Robinière – 85600 MONTAIGU VENDEE
941 169 922 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois mars,
A dix heures,

Monsieur Julien CANTIN, demeurant 37 rue de la Robinière – 85600 MONTAIGU VENDEE,
Associé Unique et Président de la société 2adia,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Romain, Michel, Jacques CHOLLET
Né à LÉHON (22) le 8 décembre 1987
De nationalité française
Demeurant 4 chemin du Patureau – 44830 BOUAYE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Romain CHOLLET disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Romain CHOLLET aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Romain CHOLLET ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé le 3 mars 2026 en la forme électronique via le procédé DocuSign, conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil.

L'Associé Unique
Julien CANTIN

Romain CHOLLET

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*

Signé par :

E737EDD5A64B49C...

Signé par :

CD30EC0A7B24439...